

Comment s'organiser pour prendre ou donner les congés payés ?

Les congés payés ont un impact sur l'organisation de l'activité de l'entreprise.



Par exemple, pour une TPE de 8 personnes
il va y avoir 40 semaines de congés à prendre ou à donner.
40 semaines sur 52 !

Si on décide de ne jamais fermer l'entreprise, il va falloir organiser un roulement continu pour qu'à tour de rôle les équipes prennent leurs congés.

Il ne restera pour l'entreprise que 12 semaines dans l'année où l'effectif sera complet !

C'est peu et cela limite le temps collectif.
Or ce temps collectif est essentiel à l'entreprise pour permettre la cohésion, la dynamique commune, l'innovation, la recherche, la solidarité...

Il vaut parfois mieux accepter de fermer l'entreprise pour s'assurer de travailler le plus longtemps possible à effectif complet et ainsi développer le collectif !

POUR MÉMOIRE



Si vous avez été présent toute l'année vous avez droit à 5 semaines de congés payés, soit $5 \times 6 \text{ jours} = 30 \text{ jours}$ de congés par an, 2.5 jours par mois.
Les jours de congés sont déterminés sur une période allant du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante, en fonction de l'entreprise et de la convention collective.

Par ici les films sur l'histoire des congés payés, du travail et de la santé au travail !

